

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-trois, le 10 février, à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO,
et Guy VEROT adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux
délégués.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-
KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure
GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Dorothée SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY et
Mme Emilie SAGNOL Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Adeline BRUN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Hervé BONHOMME, pouvoir à M. Willy BERTHASSON

Mme Delphine BONNET, pouvoir à Mme Adeline RASCLE

Mme Rose Marie ABRIAL, pouvoir à M. Bernard BARRY

Mme Laetitia SABATIER, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON, pouvoir à M. Adrien DESSAILLY

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Henri BARDEL

M. Florent PARET,

Mme Manon GOURDY

Secrétaire de séance : *Mme Karine PAULET élue à l'unanimité*

Objet : Élection des membres des structures intercommunales au sein du conseil municipal et
organismes extérieurs

(Délibération 2023_02_02)

Vu l'article L.2121-21 du CGCT au terme duquel le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider
de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et opérations,

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections
municipales du 22 janvier 2023 nécessite de désigner les représentants du conseil municipal amenés
à siéger dans les différentes structures extérieures auxquelles la commune adhère.

Il invite le Conseil Municipal à désigner ses délégués.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder
au vote à bulletin secret la nomination des membres suivants au sein des structures extérieures
auxquelles la commune adhère :

- ***Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau (SYMPAE) :***
Titulaires : Didier ROUCHOUSE et Bernard BARRY
Suppléants : Guy VEROT et Henri BARDEL
- ***Syndicat des Eaux Loire et Lignon – Compétence Eau :***
Titulaires : Didier ROUCHOUSE et Henri BARDEL
Suppléants : Isabelle GAMEIRO et Ghislaine BERGER
- ***Syndicat des Eaux Loire et Lignon – Compétence Assainissement :***
Titulaires : Bernard BARRY et Adeline BRUN
Suppléants : André SAGNOL et Florent PARET
- ***Secteur Intercommunal d'Énergies de Monistrol-sur-Loire :***

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 260 communes de la Haute-Loire et dont la commune est membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergies (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergies auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de Sainte-Sigolène appartient au Secteur Intercommunal d'Énergies de Monistrol-sur-Loire au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s :

Délégués : Guy VEROT et Bernard BARRY

- ***Syndicat Intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants :***

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants prévoient que chaque commune désigne un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e).

Titulaire : Henri BARDEL

Suppléant : Hervé BONHOMME

- ***Agence d'urbanisme EPURES***

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de l'Agence d'urbanisme stéphanoise EPURES à laquelle la commune adhère prévoient la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale.

- Titulaire : Jocelyne DUPLAIN

- Suppléant : Didier ROUCHOUSE

- ***Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire***

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de l'Agence territoriale d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire à laquelle la commune adhère prévoient la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale.

Délégué : Bernard BARRY

AR Prefecture043-214302242-20230210-2023_02_02-DE
Reçu le 16/02/2023

Membres en exercice	29
Présents	20
Représentés	6
Votants	26

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	26

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 16/02/2023
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 16/02/2023

Pour Copie conforme
Le 13/02/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE